



STRATÉGIE D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS

LE MAINTIEN D'UN ENVIRONNEMENT DE QUALITÉ, L'ACCEPTABILITÉ SOCIALE DES PRATIQUES FORESTIÈRES, L'ÉQUITÉ DANS LE PARTAGE DES RETOMBÉES DE L'AMÉNAGEMENT FORESTIER AINSI QUE LA VIABILITÉ ÉCONOMIQUE SONT QUELQUES-UNES DES GRANDES VALEURS QUI ORIENTENT LA NOUVELLE STRATÉGIE D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS. CELLE-CI INDIQUE LES DÉFIS À RELEVER, LES ORIENTATIONS À SUIVRE PAR LES ÉQUIPES DU MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE ET PAR LES PARTICIPANTS DU MILIEU FORESTIER. ELLE PRÉCISE AINSI LES OBJECTIFS À ATTEINDRE ET LES ACTIONS À ENTREPRENDRE POUR QUE L'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS SOIT UNE RÉALITÉ AU QUÉBEC.

VISION

→ La stratégie d'aménagement durable des forêts, pièce maîtresse du nouveau régime forestier instaurée par la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier, présente la vision du ministère des Ressources naturelles et de la Faune pour progresser vers un aménagement toujours plus durable des forêts. La stratégie est aussi la contribution du Ministère en matière d'aménagement forestier à l'atteinte des objectifs gouvernementaux de développement durable que le gouvernement du Québec s'est fixés dans la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013.

Dans ce contexte, une place importante est réservée à la participation régionale et suscitera davantage de retombées sociales, économiques, environnementales et culturelles. La stratégie assure, en outre, le maintien et l'amélioration de la forêt, des écosystèmes et des paysages. De façon prospective, la vision du Ministère se présente comme suit :

- **Les forêts québécoises seront source de fierté, de richesse, d'emplois stimulants et de développement pour tous. Le Québec sera reconnu à l'échelle mondiale pour la qualité et la diversité de sa forêt, pour la gestion durable exemplaire qu'il en fait ainsi que pour les produits et les services de haute qualité qui en sont issus.**

PORTÉE DE LA STRATÉGIE

La stratégie orientera tous les instruments mis en place par l'État, les organismes régionaux, les communautés autochtones et les utilisateurs du milieu forestier, comme l'élaboration des plans régionaux de développement intégré des ressources et du territoire, des plans d'aménagement forestier intégré ou de toute autre politique ou tout autre programme.

QU'EST-CE QUE L'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS?

L'aménagement des forêts est durable lorsqu'il permet aux populations de bénéficier de la forêt et des avantages qu'elle procure et qu'il protège la capacité des générations futures de bénéficier de tels avantages. Aménager la forêt de façon durable, c'est, entre autres, tenir compte des valeurs et des préoccupations des communautés, accomplir des gestes pour maintenir les écosystèmes en santé, régénérer la forêt à l'image de la forêt naturelle, soutenir une économie régionale et lutter contre les changements climatiques ou en atténuer les effets.

CINQ DÉFIS : CINQ GRANDES PRIORITÉS

La stratégie d'aménagement durable des forêts propose les cinq défis suivants qui reflètent d'autant les priorités du Ministère :

- **1. Accroître la participation du milieu régional** à la gestion forestière, entre autres, en faisant connaître ses intérêts et valeurs, en participant à l'élaboration des plans d'aménagement forestier intégré produits par le Ministère ou en prenant en charge la gestion de forêts situées à proximité des communautés;
- **2. Maintenir la biodiversité** et assurer la viabilité des écosystèmes par, notamment, une approche d'aménagement écosystémique;
- **3. Rendre le milieu forestier plus productif** ainsi qu'augmenter et diversifier les retombées économiques générées par la matière ligneuse de même que par les produits récréotouristiques et non ligneux;
- **4. Encourager l'innovation et la compétitivité des entreprises** liées au milieu forestier et à la transformation du bois;
- **5. Contribuer à la lutte contre les changements climatiques.**



À QUI LA STRATÉGIE S'ADRESSE-T-ELLE?

La stratégie s'adresse à toute personne et à tout organisme concernés par le milieu forestier et intéressés par son devenir. De nombreuses personnes, partenaires et citoyens, selon leurs activités, mandats ou intérêts, pourront prendre part à la gestion forestière de leur région et du Québec. Leur participation active permettra au Ministère de concrétiser la stratégie et suscitera de nombreuses retombées, tant sociales qu'économiques, pour atteindre ses objectifs.

PAROLE AUX CITOYENS

Une récente étape a été franchie à l'automne 2010 avec la consultation du public sur la stratégie, laquelle s'est terminée en janvier 2011. Soucieux de tenir compte des préoccupations et des valeurs actuelles de la société en matière de gestion forestière, le Ministère a soumis son projet de stratégie aux citoyens afin d'obtenir leur avis. Les commentaires reçus permettront au Ministère de bonifier sa vision, ses orientations et ses objectifs. La stratégie devrait être adoptée d'ici le début de 2012.

Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet de la stratégie d'aménagement durable des forêts, veuillez consulter le site suivant :

consultation-adf.mrnf.gouv.qc.ca/documents.asp